



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 11 mars 2002

SUBVENTION MAISON COMMUNALE DE LA SOLIDARITE

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 28 Février 2002

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 12 Mars 2002

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.
Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme
Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Catherine REYSSAT, Mme
Marie-Edith BERNARD, M. Rémy LANDAIS, M. Gérard ZABATTA, Mme Isabelle
RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie UZANU, Mme Nathalie HIBERT, M.
Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck
GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie
LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle
CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Rodolphe CHALLET.
Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à M. Gilles FRAPPIER.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
M. Bernard JOURDAIN donne pouvoir à M. Michel PAILLEY.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 mars 2002

DELIBERATION D20020083

Direction des Finances

SUBVENTION MAISON COMMUNALE DE LA SOLIDARITE

Monsieur Joël RENOUX, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,
Sur proposition du Maire
Après examen par la Commission Générale,

Par délibération du 30 mars 2000, le Conseil Municipal a autorisé la vente des lots de copropriété composant la Maison de la Solidarité, 34 place du Port, au Centre Communal d'Action Sociale, pour la somme de 394 745, 84 € (2 589 362,94 F).

Pour la réalisation de cette opération, la ville de Niort a obtenu divers financements pour un montant global de 252 525, 85 € (1 656 461 F).

Je vous propose de reverser cette somme au CCAS, sous forme de subvention.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- décider d'attribuer une subvention d'un montant de 252 525,85 € au CCAS pour la Maison Communale de la Solidarité
- d'inscrire les crédits correspondants à une prochaine décision modificative.

(Monsieur Bernard BELLEC, Président du CCAS, n'ayant participé ni au débat, ni au vote)

LE CONSEIL ADOPTE

| | |
|-----------------|----|
| Pour : | 42 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 2 |
| Non participé : | 1 |
| Excusé : | |

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC

Joël RENOUX

[Ordre du jour](#)